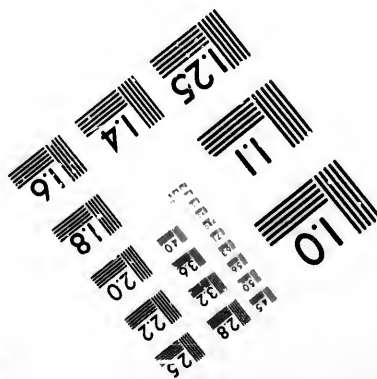
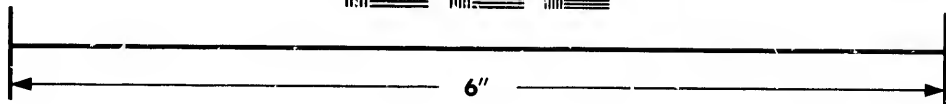
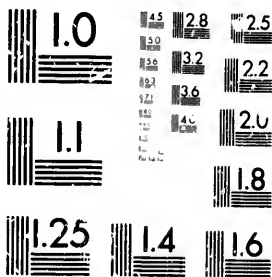


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14590  
(716) 872-4503

15 28 25  
16 32  
18 22  
20  
18

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10

**© 1981**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

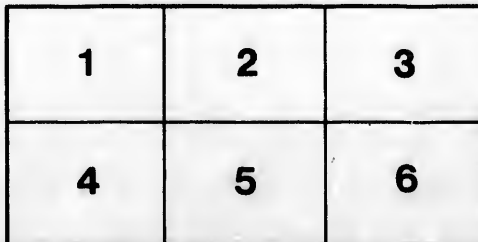
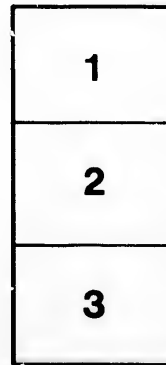
Library of the Public  
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives  
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ails  
du  
difier  
une  
nage

rata  
o

elure,  
à

11

---

**LE COLLÈGE DE RIMOUSKI.**

---

**Qui l'a fondé ?**

---



---

---

**LE COLLÈGE DE RIMOUSKI.**

---

**Qui l'a fondé ?**

---

---



LE COLLEGE DE BINSOSKI

Qui se fonde ?

v  
c  
r  
s  
f  
s  
v  
t  
c  
v  
l  
l  
a  
d  
t  
f  
e  
t  
q  
d  
r  
d  
l  
"  
"  
"  
"  
"

## INTRODUCTION.

---

L'origine du Collège de Rimouski ne remonte qu'à vingt-deux ou vingt-trois ans et déjà il s'agit de savoir qui a fondé cette Institution ! Le problème n'en est pas un pour nous ; mais en certains quartiers on a pris plaisir à dénaturer les faits pour insinuer des doutes qui finiraient par avoir de la consistance dans l'esprit public, si une réfutation bien appuyée tardait plus longtemps à voir le jour. Cette lutte sourde, habilement conduite, témoigne d'une grande persistance, de la part de ceux qui l'ont entreprise. Nous allons mettre vis-à-vis de la vérité leurs dires, leurs insinuations, leurs arguments, et leurs observations, pour les réfuter successivement.

Les correspondances, publiées à ce sujet, en décembre 1869, et janvier 1870, dans *La Voix du Golfe*, et *Le Courrier du Canada*, avaient laissé, paraîtrait-il, de l'indécision dans certains esprits. On a travaillé depuis avec une tenacité de plus en plus vive, à donner une apparence de force aux prétentions de plusieurs personnes, qui, soit par elles-mêmes ou par l'entremise de leurs amis, se maintiennent sur les rangs. Nous signalerons en conséquence le rapport du Ministre de l'Instruction publique de la Province de Québec (1872-73) dans lequel on a remplacé, par une ligne ponctuée, le nom du fondateur du Collège de Rimouski. Mr. l'Abbé Tanguay, dans une lettre écrite à Mr. le Ministre lui dit : " De 1855 à 1870 inclusivement, tous les rapports de l'Instruction Publique que m'ont cité comme fondateur du Collège de Rimouski. Cela était conforme à la vérité et rien que je sache ne saurait l'altérer : j'ai donc été bien surpris lorsque j'ai vu ce renseignement, si positif, remplacé par une ligne ponctuée. Je m'adresse à vous, Mr. le

“ Ministre, pour vous prier de rétablir, dans les rapports à venir, l'énoncé si correct du fait de la fondation d'un Collège, dont j'ai été l'organisateur, et dont j'ai été le premier supérieur, pendant quatre années. Je crois devoir mettre mon droit sous votre protection, afin de ne pas laisser ma place trop longtemps vide et qu'on pourrait finir par remplacer par un autre nom.”

La réponse du Ministre de l'Instruction Publique, en date du 20 octobre 1875, porte que, c'est à la demande du supérieur actuel de l'Institution que le nom du fondateur a été laissé en blanc, “ à cause de la contestation qui existe à ce sujet entre Mr. Tanguay, Mr. Potvin, et quelques autres.”

Mr. Tanguay est allé aux sources des informations. Il s'est assuré que Mr. l'Abbé Potvin n'a jamais réclamé auprès du bureau de l'Instruction publique : du reste, il est facile d'établir que, entre ces deux messieurs, il n'y a jamais eu de contestation à ce propos. Voilà donc une contestation que l'on invoque, mais qui n'existe pas. Et c'est en conséquence de cette prétendue contestation que le bureau de l'Instruction Publique a supprimé le nom de Mr. Tanguay. Cela est tout à fait étrange, si l'on songe que Mr. Tanguay jouissait d'un droit reconnu depuis quinze ans, et qu'il en est privé sans avoir été mis en demeure de produire ses preuves. Le procédé est d'un ordre nouveau. Il ne manque plus, sans doute, que de laisser écouler une ou deux années, et le nom de quelqu'autre personne sera substitué à celui que l'on vient de faire disparaître.

Sa Grâce l'Archevêque de Québec, priée d'accorder à Mr. Tanguay un moyen de faire juger la question, a répondu que “ n'ayant point assez étudié la question historique de la fondation du Collège de Rimouski, Elle ne pouvait se prononcer ; mais, “ a-t-elle ajouté ” “ faites valoir vous-même vos réclamations auprès du Ministre de l'Instruction Publique, et auprès du public,

“ par la voie des Journaux. Vous plaidez votre cause bien mieux que je ne pourrais le faire.”

Sa Grandeur l'Evêque de Saint-Germain, aussi consultée, a répondu. “ Je crois que cette question devra être décidée plus tard, par ceux qui nous remplaceront : il y a trop d'intérêts personnels en jeu pour que les contemporains puissent la trancher. On devra, alors, bien fixer le *sens* que l'on attache au mot *fondateur*, et déterminer l'époque précise où cette maison a été vraiment Collège Classique, car évidemment elle a subi plusieurs transformations et développements successifs. On devra examiner à quel titre le nom de fondateur est donné à Monseigneur Laval, à Mr. Brassard, à Mr. Girouard, à Mr. Ducharme, à Mr. Painchaud, etc. *Vous serez néanmoins, le bien venu à exposer vos prétentions au titre.* Vos raisons pourraient être utiles à ceux qui auront, plus tard, à se prononcer.”

Ainsi, l'Archevêque, l'Evêque de St. Germain, le Bureau de l'Instruction Publique, tous sont d'accord sur un point : le bien qui pourrait résulter d'une exposition de faits et de la publication des pièces dont Mr. Tanguay pouvait faire usage, si, avant de supprimer son nom, il eût été appelé à faire sa preuve.

Notre position est régulièrement établie. Nous allons à la rencontre de ceux qui se sont montrés si impatients de régler cette question. Et avouons qu'il est temps de parler ; car si l'on en juge par la série d'articles publiés en janvier dernier dans *L'Écho de Lévis*, les plumes ne dorment pas dans les ancriers. Les écrivains sont même tellement pressés de frapper coup, qu'ils ne tiennent aucun compte des documents les mieux connus. Les colonnes du Journal se sont remplies de caquetages et de contes en l'air, dans lesquels la postérité aura bien du mal à voir un raisonnement quelconque.

Introduisons, ici, le correspondant de *L'Écho de Lévis*. Pour faire sa connaissance, il faut assister à la distribu-

tion solennelle de ses couronnes ; car il s'est lui-même chargé de prononcer sur le mérite des Lauréats..... Écoutez son *Palmare*.

“ Pour donner à chacun des Messieurs ce qui lui appartient, je doit déclarer qu'il me paraît clairement démontré que ni Mr. Tanguay, ni Mr. Forgues, ni Mr. Lapointe ne peuvent être considérés individuellement ni collectivement comme ayant établi ou fondé un Collège proprement-dit à Rimouski. Mr. Tanguay a eu la pensée ou la volonté d'établir un Collège Commercial ; mais n'a jamais exécuté cette pensée. Mr. Forgues a voulu mettre sur un bon pied une école modèle, établie par Mr. Tanguay ; mais elle a été jugée école de 4ème rang à son départ ! Cependant à lui l'honneur d'avoir jugé qu'un Collège était nécessaire. (*accessit*). Mr. Lapointe ne voulait pas entendre parler de Collège Classique ; mais il a fondé un Collège Industriel, (*accessit*). Mr. Potvin s'est servi du Collège Industriel, l'a développé etc., à lui la couronne de fondateur ” (*accedat*).

Cette couronne est en outre chargée de titres : en voici quelques-uns :

- “ Ce cher Monsieur.”
- “ L'agent de Dieu.”
- “ Le député de Dieu.”
- “ Ce messager du Ciel.”
- “ Ce prêtre admirable.”
- “ Ce prêtre choisi de Dieu.”
- “ L'homme de la droite de Dieu.”
- “ Ce prêtre béni de Dieu et des hommes ”
- “ Tous ses actes sont autant d'actes providentiels.”
- “ Ce prêtre providentiel dont Dieu voulait se servir pour fonder.”
- “ Quel nom devrait être plus souvent et plus religieusement répété, après celui de Dieu et de ses Saints ? ”
- “ Une partie de la toute puissance de Dieu lui a été communiquée.” (*Textuel*).

Monseigneur de St. Germain, dans la lettre citée plus haut, veut bien laisser à *ceux qui nous remplaceront*, le soin de répondre aux trois questions suivantes :

1o. Quel vrai sens attacher au mot fondateur : 2o. à quelle époque le Collège de Rimouski a-t-il été fondé : 3o. à quel titre le nom de Fondateur est-il donné ?

Qu'il nous soit permis de dire ici que les *Contemporains* sont tout aussi bien, sinon mieux, en état de répondre à ces trois questions, en consultant, pour la première, les Dictionnaires de la langue française, et les Documents officiels, pour les deux autres. Pourquoi donner ce trouble aux descendants de nos arrières neveux ?

“ Un *fondateur* ùit Bescherelle, est celui qui établit, crée, institue quelqu'établissement ; Couvent, Collège.”

“ Un *fondateur*, dit le Dictionnaire Français de Fleming et Tibbens, est celui qui, *le premier*, a fondé un établissement.”

“ Un *fondateur*, d'après *La Voix du Golfe* (22 octobre 1869), est celui qui dote un établissement, ou qui contribue largement, de ses deniers, à sa construction.” Et encore (14 décembre 1869) : “ Celui qui, le premier, fait compléter le cours d'études, y joint un grand séminaire et le dote d'une propriété importante.”

“ Le *fondateur*, réplique le correspondant de *L'Echo de Lévis* (31 janvier 1876), n'est pas celui qui le dote, ou qui bâtit l'édifice destiné à recevoir les écoliers, ou celui qui met la dernière main à son organisation ; mais celui qui, en ayant formé le projet, le met à exécution, en commençant le cours d'études tel qu'on le fait à Sainte-Anne, à Nicolet, etc., avec la volonté pratique de conduire les élèves jusqu'aux classes de philosophie inclusivement.” Laissons aux lecteurs de choisir entre toutes ces autorités.

Quand et par qui le Collège de Rimouski a-t-il été fondé ?

“ En 1855, le Collège Industriel, devenu Classique en 1862, a été fondé par Mr. le curé Tanguay,” disent les rapports de l'Ins<sup>titu</sup>tion Publique de 1856 à 1871—les lettres de l'Archevêque Turgeon—de Mr. Forgues—de l'honorable Chauveau—du Président de la municipalité scolaire—du principal du Collège—du Bureau des commissaires. (pages 12 et suivantes).

“ En 1862, fondé par Mr. George Potvin,” disent les correspondants de 1869 et 1876.

“ En 1862, fondé par Mr. Lapointe,” dit le correspondant, *Justitia*, de *La Voix du Golfe*. (pages 24 et 26).

“ En 1862, fondé par les personnes dont les noms sont entrés au livre des fondateurs,” dit un correspondant, de *La Voix du Golfe*. (page 27).

“ En 1863, fondé par la Fabrique et l'Evêque,” dit *l'histoire du Canada en Tableaux*, 3ème édition, 1869. (page 28).

*déli* “ En 1864, fondé par Mr. George Potvin,” d'après la détermination des Commissaires. (page 32).

Telles sont les trois questions qui vont faire l'objet de notre réponse.

## LE COLLÈGE DE RIMOUSKI.

### QUI L'A FONDÉ ?

Mr. L'Abbé Cyprien Tanguay, l'Auteur du *Dictionnaire Généalogique*, a été curé de Rimouski de 1850 à 1859. Il a travaillé sans relâche à des fondations, regardées comme impossibles de son temps, mais que les années ont rendues précieuses. Il a pris part à tous les mouvements qui se sont faits pour attirer la prospérité sur Rimouski. Son nom n'est pas étranger à l'installation de la Cour de Justice, et de ses bureaux dans cette paroisse. Son zèle devait le porter à établir un Collège dans cette localité éloignée ; c'est ce qu'il fit.

Le projet de bâtir une nouvelle église plus spacieuse que l'ancienne rencontra l'approbation des paroissiens ; le curé en profita pour leur proposer d'entreprendre la fondation d'un Collège : c'était en 1853.

Il s'agissait d'obtenir de Monseigneur Turgeon, Archevêque de Québec, la permission d'ériger la nouvelle église, puis la promesse que l'ancienne serait affectée au Collège, dès que les paroissiens ne s'en serviraient plus.

Voici la correspondance qui eut lieu à ce sujet :

LETTRE 1<sup>ère</sup>.

RIMOUSKI, 22 Décembre, 1853.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Grâce avec la présente, le Prospectus du Collège Industriel en contemplation dans cette localité. Je désirerais, avant qu'Elle prit connaissance du projet,



attirer Son attention sur l'importance rapidement croissante de notre Comté, et sur la nécessité où il se trouve de donner une éducation, qui puisse fournir de braves et d'industriels citoyens.

Le Comté de Rimouski comprend une étendue de soixante lieues sur le fleuve St. Laurent, sa population dépasse 27,000 âmes, ses ressources commerciales, agricoles et industrielles sont nombreuses. Il compte dix établissements considérables, qui alimentent le commerce de bois d'exportation. Les pouvoirs d'eau sur les différentes rivières, qui traversent presque toutes les paroisses, y sont puissants et nombreux. Le sol ne le cède à aucune autre partie de la Province pour la fertilité ; il ne lui faut qu'un système d'agriculture raisonné.

Pour exploiter toutes ces ressources, et profiter des avantages dont la nature l'a doué, il faudrait à ce Comté un *Etablissement d'éducation en rapport avec ses besoins*. Or, il est constant que dans tout le vaste Comté de Rimouski, il n'y a pas encore une maison d'éducation au-dessus de l'école élémentaire. La presque totalité des jeunes gens, parmi lesquels on peut trouver des intelligences supérieures ont été, pour cette raison, privés d'une bonne éducation.

La paroisse de St. Germain a compris cet état de chose, et a pris l'initiative, avec l'espoir de posséder bientôt un Etablissement où les jeunes gens du Comté, après un cours préliminaire, pourront suivre des cours pratiques de commerce, d'agriculture et de mécanique.

Le système d'éducation qu'elle se propose d'introduire différera essentiellement des cours suivis dans nos maisons de haute éducation

1o Parcequ'il doit être en rapport plus immédiat avec les besoins du Comté ; car les neuf dixièmes des élèves sortis de cet établissement, se destineront au commerce, à l'agriculture, aux arts mécaniques ou à la navigation. Pour ce grand nombre, une éducation toute littéraire serait superflue, pour ne pas dire nuisible, et elle augmenterait le nombre déjà trop grand, d'aspirants aux professions libérales.

2o Parceque le cours complet, ne devant pas excéder cinq années, permettra au jeune élève peu fortuné de recevoir une

éducation théorie-pratique, qui lui assure, après cet époque, et à un âge encore peu avancé, les moyens d'une honnête existence.

3o Parceque le nombre d'élèves, qui voudront suivre un cours tout littéraire, après avoir donné des preuves de capacité dans le cours préliminaire de notre établissement, trouveront des raisons déjà fondées, pour y atteindre leur but; et les parents ne les y enverront qu'avec plus de zèle et de sécurité.

D'après ce système énoncé dans notre Prospectus, la paroisse de St. Germain rencontrera le désir exprimé par Votre Grâce dans Sa lettre pastorale du 8 décembre courant, où elle s'exprime ainsi : *Plût à Dieu que nous puissions offrir à la jeunesse des campagnes quelques écoles d'agriculture, où, en recevant les bienfaits de l'instruction, elle acquerrait des connaissances utiles dans le premier des arts, et conserverait l'habitude du travail ! L'établissement de semblables institutions, que nous appelons de tous nos vœux, serait un des moyens les plus efficaces de guérir le mal qui menace de nous envahir.*

En soumettant ce projet à l'approbation de Votre Grâce, nous espérons qu'elle voudra le bénir, afin que, dans son exécution, nous puissions contribuer à *la Gloire de Dieu et au bien être de la Société.*

J'ai l'honneur d'être,

CYPR. TANGUAY, Ptre.

LETTRE 2ème.

RIMOUSKI, 22 Décembre, 1853.

MONSEIGNEUR,

Dans le rapport que j'ai eu l'honneur d'adresser à Votre Grâce, en novembre dernier sur l'état actuel de notre église, il ne m'a pas été nécessaire de Lui prouver l'opportunité où se trouve la paroisse de se procurer un édifice religieux de dimension plus étendues. Déjà même, Votre Grâce m'avait fait remarquer cette nécessité. En effet, avec une nef de 71 pieds sur 44, il est difficile qu'une population de 576 chefs de familles puisse y trouver place..... Mais quel moyen prendre pour bâtir une nouvelle église? La paroisse jouit de l'union la plus parfaite. Les paroissiens sont en ce moment tous unanimes à contribuer généreusement à l'érection d'un établissement d'éducation. Votre Grâce voudra bien me permettre

de Lui exposer le seul moyen que je trouve pour construire promptement et sans trouble aucun, une église plus spacieuse.

Après l'exposé de son plan, Mr. Tanguay continue :

La vieille église devra servir et donner un revenu jusqu'au moment où la nouvelle s'ouvrira au culte.

Puis qui empêchera alors qu'elle ne devienne l'établissement d'éducation projeté en lui faisant subir les réparations et additions nécessaires ? ses proportions conviennent parfaitement à cet objet. Par ce moyen nous ne perdrons rien de la vieille église, et par une seule construction nouvelle à faire, nous aurons deux beaux édifices, et la plus parfaite harmonie règnerait parmi les paroissiens, qui tous désirent vivement le succès du collège.

Le plan que je joins à la présente expliquera à Votre Grâce toute ma pensée.

J'ai l'honneur d'être,

CYPR. TANGUAY, Ptre.

L'Archevêque consentit à ce double arrangement. La construction de l'église fut commencée. Voilà donc une œuvre de plus au crédit de Mr. Tanguay, la magnifique église, aujourd'hui la cathédrale de Rimouski.

Et le Collège ? Il n'existait pas encore, mais la perspective de pouvoir loger plus tard ses élèves dans un édifice convenable, stimulait Mr. Tanguay : il se mit en devoir de réaliser son plan, fit toutes les démarches nécessaires et obtint un succès complet.

Son programme bien conçu, et habilement développé, reçut la sanction de l'Archevêque qui, dans une lettre du 7 février 1854, lui disait :

“ Quant à votre COLLÈGE INDUSTRIEL, vous ne devez pas douter de mon désir de le voir prospérer. L'instruction que l'on se propose d'y donner convient mieux pour la masse de la population que notre instruction collégiale qui doit être réservée pour les intelligences d'élite.  
“ Je souhaite donc que VOTRE COLLÈGE ait le succès le plus complet.”

Ce fut pour répondre à ce souhait exprimé dans la lettre de Monseigneur l'Archevêque Turgeon que le *Collège Industriel de Rimouski* s'ouvrit au printemps de 1855, dans une maison, louée à cet effet. Il y avait un pensionnat, un directeur, des professeurs. Depuis lors, il n'a pas cessé d'exister; s'il a traversé des crises, on constate avec satisfaction, la marche ascendante qu'il a suivie.

Cette première année, 1855, Mr. Tanguay, le fondateur du Collège, en était aussi le supérieur, il composait à lui seul l'administration temporelle. Ses deux aides, MM. Cyrille Tanguay et Hubert Catellier, se bornaient à leurs fonctions de professeur.

Le lecteur voit que la qualification d'*Ecole primaire* donnée par un écrivain à la fondation de Mr. Tanguay, ne s'accorde pas avec les faits; mais c'est la moins importante des insinuations que nous allons avoir à combattre.

La permission de transporter le Collège dans l'ancienne église dès que la nouvelle serait livrée au culte est du 7 février 1854. (1) Quelques mois à peine après l'ouverture des classes, Mr. Tanguay se voyait en état d'en profiter, si l'église nouvelle eût été construite à cette époque. Il devait s'écouler huit années avant de pouvoir prendre possession de la vieille église.

L'écrivain qui s'exerce dans l'*ÉCHO DE LEVIS*, commence par dire avec aplomb: "Appuyé sur des *documents irrécusables*, (2) je déclare sans hésiter que Mr. l'Abbé Cyprien Tanguay n'a jamais eu la pensée d'établir ou de fonder à Rimouski un Collège proprement dit, et si toutefois, il en a eu la pensée, il n'a certainement rien fait qui puisse le faire supposer."

Ce mauvais français veut dire, 1o. que celui qui s'en est rendu coupable possède des pièces irréfutables attestant une chose; 2o. que cette chose n'a jamais existée dans la pensée de Mr. Tanguay; 3o. que Mr. Tanguay a peut être pensé à cette même chose; et 4o. que, s'il y a pensé, il n'en a laissé aucune preuve. C'est un raisonnement de babin.

---

1 Le décret pour la construction de la nouvelle église est du 13 avril de cette même année 1854.

2 Il n'en cite aucun dans toute sa correspondance.

Si vous avez des pièces, montrez les. Surtout ne commétez pas l'irréflexion qui suit : "si toutefois il en a eu la pensée" puisque vous venez d'affirmer "sans hésiter" que Mr Tanguay n'en a jamais eu la pensée. Lisez plutôt les lettres du 22 décembre, 1853, citées aux pages 1 et 3.

ch / Ce correspondant qui parle de preuves documentaires ne les donne pas. En revanche, il ignore toutes celles que le public connaît. Il procède par des : "On m'a dit..... je sais fort bien... une personne bien informée m'écrit..... je n'ai pas besoin de dire que..... Discutez donc avec des gens de cette force !

Pourquoi ce correspondant persiste-t-il toujours à écrire "le Collège Commercial de Mr. Tanguay," ne sait-il pas que les documents publics l'ont toujours nommé "Commercial et Industriel" ? (1) Mais voici qui est plus fort, "Si le Collège Commercial projeté par Mr. Tanguay a été mis en opération, ce qui n'est nullement probable, il n'a pu être la base d'un collège proprement dit. Ainsi Mr. Tanguay n'a pas fondé le Collège actuel de Rimouski."

Ce qui n'est nullement probable, c'est qu'il y ait un homme qui se mêle d'écrire sur une question, sans en avoir le premier mot. Quant à avoir fondé le Collège "actuel" de Rimouski, Mr. Tanguay n'y prétend pas, attendu que ce sont les maçons qui ont fait l'ouvrage.

Mr. Tanguay certain de son point de départ, songea à se fortifier par la subvention du gouvernement. Une somme de

---

1 Le correspondant de l'Echo en appelant le Collège fondé par Mr. Tanguay *Ecole Commerciale*, voulait attribuer à Mr. Lapointe le mérite de la fondation du Collège Industriel, base du Collège proprement dit de Mr. Potvin.

Pour son information nous allons citer les documents authentiques qui nomment l'institution fondée par Mr. Tanguay, *Collège Industriel* :

- 1° Lettre de Mr. Tanguay à l'Archevêque Turgeon, 22 déc., 1853, p. 3.
- 2° " de l'Archevêque à Mr. Tanguay, 7 fév., 1854, p. 4.
- 3° Rapports officiels du Bureau de l'Instruction Publique, de 1855 à 1864.
- 4° Lettre de Mr. Forgues, curé, 16 avril, 1860, p. 12.
- 5° " de Mr. Bégin, Principal, 17 avril, 1860, p. 13.
- 6° " de l'Hon. Chauveau, 25 avril, 6 août 1860, pp. 13, 14.
- 7° " du Président des Commissaires, 2 août, 1860, p. 13.
- 8° " du Bureau des Commissaires 10 septembre, 1860, p. 15.
- 9° Délibération de la Fabrique de Rimouski, Janvier, 1862, p. 17.
- 10° Chronique de Rimouski, par l'Abbé Guay, 1874.

quatre cents piastres fut accordée en 1856, (1) et depuis ce moment la Législature n'a pas cessé de reconnaître et de subventionner le Collège de Rimouski. Ce fait donne la réplique aux contradicteurs qui cherchent à assimiler le collège de ce temps aux écoles ordinaires. Le Rapport du Surintendant décerne dès lors à l'Institutio: des éloges significatifs. S'il n'en eût pas valu la peine, les Inspecteurs, puis le Surintendant, puis le Parlement ne s'en fussent pas autant occupé. Impossible par conséquent de soutenir la thèse des contradicteurs.

L'un des six prétendants au titre de fondateur du Collège de Rimouski s'est écrié : " Qu'importe que Mr. Tanguay ait appelé son école UN COLLÈGE."

Arrêtez, s'il vous plaît, l'Archevêque, le Surintendant de l'Instruction Publique et la Législature *confirment ce titre*, après avoir pris connaissance de l'état des choses. Vous arrivez trop tard et trop mal armé pour avoir du succès sur ce terrain.

Dans la liste des Collèges du Bas-Canada, publiée annuellement avec le rapport de l'Instruction Publique on trouve, à partir de 1855, le nom de Mr. Tanguay, comme *fondateur* du Collège de Rimouski, quoique ce collège soit devenu *classique* en 1862, et qu'il soit maintenant *Séminaire* de Rimouski. C'est justice. Un directeur peut se changer, et son titre passe à son successeur. Mais un fondateur !.... Va-t-on réélire un fondateur, transmettre son titre, marcher à reculons ?

En 1856, Mr. Tanguay, supérieur, Mr. Jacob Côté, prêtre directeur, MM. Amouroux, Ouellet et Smith, professeurs. " On comptait vingt élèves demi-pensionnaires, les autres étaient externes. " Le jour, écrit l'Abbé Charles Guay, dans la CHRONIQUE DE RIMOUSKI, Mr. Ouellet exerçait la surveillance " pendant tout le temps non réclamé par les soins de sa classe ; " la nuit messire Côté, vicaire de Mr. le Curé Tanguay, surveillait les élèves : sa chambre était à l'une des extrémités du dortoir. Le cours d'étude adopté ressemblait beaucoup à celui du collège de Sainte Anne. Le tout se faisait sous la surveillance assidue de Mr. le Curé de Rimouski, et il forma seul, le corps administratif du Collège, jusqu'en Septembre 1859. On regretta de ne pas voir ce Collège Industriel dans un état

(1) Rapport du Surintendant de l'Education, 1857.

“ aussi florissant qu'on le désirait, malgré l'habileté et les efforts incessants de Mr. Tanguay.”

“ Les élèves n'étaient pas nombreux, pas autant qu'on l'avait espéré. Mr. Tanguay s'était aussi chargé de donner le cours élémentaire de l'Ecole du Village ; mais l'apathie, alors si grande des parens pour l'éducation de leurs enfans retardait les progrès qu'il en avait espéré. Cette situation n'est pas particulière au temps de l'administration de Mr. Tanguay, on la retrouve décrite dans les Rapports de l'Inspecteur des écoles, en 1860 et 1861.”

Les lignes qui précèdent sur les opérations de l'année 1856, et qu'on ne peut soupçonner de partialité, montrent assez néanmoins que le collège de Rimouski existait, et que personne autre que Mr. Tanguay ne saurait être cité comme son fondateur. Si l'on compare ces commencements, tout modestes qu'ils soient, avec ceux du collège de Sainte-Anne de la Pocatière, on reconnaîtra que Mr. Painchaud a joué là un rôle identique à celui de Mr. Tanguay : même observation au sujet de Mr. Brassard dont l'Ecole était loin d'être comparable aux classes de Rimouski, et qui est cependant reconnu pour le fondateur du Collège de Nicolet. Que l'on sorte une bonne fois des embrouillemens créés à plaisir par les contradicteurs, et la vérité se montrera. Pouvons-nous, en conscience écrire l'histoire du Collège de Rimouski sans remonter à 1855 ou mieux jusqu'à 1853 ? non n'est-ce pas. Alors pourquoi tant tourner autour d'une date et d'un nom ?

En 1857, Mr. Tanguay, supérieur, Mr. Côté, directeur, MM. Amouroux, Ouellet et Smith professeurs. Les élèves étaient au nombre de soixante et treize.

En 1858, Mr. Tanguay, supérieur, MM. Ouellet et Bégin, professeurs. Quatrevingts élèves. Le Collège Industriel était placé, pour les fins d'administration, sous le contrôle des Commissaires de la municipalité scolaire du Village St. Germain de Rimouski. Un contradicteur se plaint à dire que, vers cette époque, le Collège périssait et qu'on pouvait prévoir sa fin prochaine. Cela prouve au moins, qu'il existait. Et en ce qui regarde sa fin, c'est différent puisqu'il n'a jamais failli. Fausse prédiction ! Cependant il cite le rapport de l'Inspecteur des Ecoles (année 1858) qui dit, que si de meilleurs résultats n'ont pas été obtenus ce n'est pas la faute des professeurs, mais parceque les élèves

ont fait défaut. Et triomphalement, il ajoute que ce rapport est du temps de Mr. Tanguay !

Pardon, monsieur, il est ici question de l'année scolaire 1858-59 ; mais ce rapport n'a paru qu'en 1860 après le départ de Mr. Tanguay de Rimouski. Le bureau de l'Instruction Publique, qui n'est pas conduit par des enfants, a continué cependant à mettre le nom de Mr. Tanguay dans la colonne où il inscrit les fondateurs de Collège, et cela jusqu'en 1872.

“ Jamais, dit l'écrivain de *l'Echo* de Lévis, on a eu la pensée qu'en établissant des écoles modèles, le Gouvernement avait la prétention d'établir ou de fonder autant de Collèges proprement dits.”

“ Il n'est donc pas possible de regarder Mr. l'Abbé Tanguay comme le fondateur du Collège actuel de Rimouski, à moins de prétendre que quiconque établit une école modèle, ou une école quelconque dans un village doit être regardé comme le fondateur d'un collège proprement-dit, que plus tard un autre que lui, et sans son concours, établit dans le même village : ce qui serait absurde.”

Alors refusez à Mr. Brassard le titre de fondateur du Collège de Nicolet ; car Mr. Brassard n'a fondé qu'une *Ecole élémentaire* et cette école ne s'ouvrit même qu'après sa mort. Ce fut Mgr. Deneau qui l'érigea en *Collège classique*, puis en *Séminaire diocésain*. L'acte par lequel Mr. Brassard léguait une terre à cette école fut déclaré nul, et Mgr. Plessis, en 1806, fut obligé d'acheter la propriété pour le collège de Nicolet. Cependant l'Histoire a-t-elle cessé de reconnaître Mr. Brassard comme le fondateur et de l'école élémentaire ouverte en 1801, et du Collège érigé, par Mgr. Deneau en 1804, puis racheté par Mgr. Plessis, en 1806 ? Les noms de ces deux illustres bienfaiteurs ont-ils fait disparaître celui du véritable fondateur ?

Nous pouvons demander à bon droit à l'écrivain pourquoi les mots “ *Collège proprement dit* ” se rencontrent près de cinquante fois dans son écrit. Qu'est-ce que cela peut bien signifier ? Un Collège est un Collège, s'il n'est pas proprement un Collège, il n'est pas Collège. Pourquoi ne pas dire sans ambages ce que l'on a dans l'esprit ? Voulez-vous ne reconnaître un Collège qu'en autant qu'il est logé dans une maison de pierre ou de briques ou encore, du moment où les classes latines y sont in-



troduites ? Si oui, nous vous abandonnons impitoyablement aux griffes du sens-commun qui auront bientôt réglé votre compte.

En 1859, Mr. Tanguay, Supérieur, MM. Ouellet et Bégin, professeurs. Quatrevingts élèves. Mr. Tanguay passa le premier octobre, à la cure de St. Michel. C'est Mr. Potvin vicaire de Rimouski qui lui succéda comme directeur. Aucun changement n'eût lieu dans le programme des études. Au mois de juillet, les classes furent tenues, pour la dernière fois, dans la maison louée depuis 1855. On les transporta dans une maison appartenant à Mr. Jean Lepage.

Beaucoup d'irrégularités se glissaient dans la conduite des élèves, et cela à cause du peu d'importance que les parents attachaient à l'éducation des enfants. Ainsi, on ne se faisait pas faute de les garder à la maison paternelle à l'occasion des fêtes du jour de l'an ou de Pâques ; pour aider aux récoltes ; pour éviter la neige ou la pluie, enfin pour toute autre raison semblable. Il en résultait que parfois un professeur était de trop, et qu'en d'autres moments, trois ou quatre n'auraient pas suffi. On s'est plaint de cette indiscipline plusieurs années durant, sous les successeurs de Mr. Tanguay, comme de son temps, et le correspondant de *l'Echo de Lévis*, nous le répète lui-même "obstacles venant de la part de certains parents, idolâtres de leurs enfans, criaileries de leur part, paroles injurieuses contre Mr. Potvin, conseils perfides donnés à quelques élèves pour les faire révolter contre la discipline du collège etc. Ils (les élèves) étaient assez semblables à de jeunes soldats qu'il faut soumettre à la discipline militaire, et qui jusque là, avaient été livrés à leur volonté, à leurs caprices, à cette malheureuse indépendance de l'autorité paternelle, comme nous en rencontrons tant dans nos familles catholiques."

La cure de Rimouski passa à Mr. Michel Forgues, qui remplaça aussi Mr. Tanguay, comme président de la Municipalité scolaire.

En 1860, Mr. Désiré Bégin était Principal du Collège et professeur. Il avait pour assistants deux de ses élèves les plus avancés, MM. Charles Guay et Thomas St. Laurent.

Écoutez maintenant la suite du récit de la Correspondance de *l'Echo de Lévis* :

"La fondation du Collège actuel de Rimouski ne pouvant être l'œuvre de Mr. Tanguay, comme nous venons de le prou-

“ ver, pourrait-on considérer Mr. Michel Forgues, successeur  
“ immédiat de Mr. Tanguay, comme étant le fondateur de ce  
“ Collège ?

“ Le vingt-deux juillet 1861, le village de Rimouski fut érigé  
“ en une municipalité séparée. (1)

“ Mr. Forgues alors curé de St. Germain, fit nommer à la  
“ charge de commissaire de cette municipalité des hommes  
“ capables, et consentit à être du nombre de ces commissaires.

“ Conjointement avec les autres commissaires, il engagea  
“ trois professeurs (2) capables de tenir une bonne école. Mais il  
“ fut trompé dans son attente; abandonnés à eux-mêmes (3) ces  
“ professeurs se laissèrent trop emporter par leur zèle, ne surent  
“ point diriger leur école d'une manière pratique, et le succès  
“ ne répondit nullement à l'attente générale (4). Cet état de  
“ choses aurait pu changer si Mr. Forgues n'eût pas éprou-  
“ vé certains sujets de mécontentements qui l'obligèrent d'aban-  
“ donner la charge de commissaire. Privée de l'habile direction  
“ de Mr. Forgues (5), cette école alla de mal en pis. Quand Mr.  
“ Lapointe fut nommé pour remplacer Mr. Forgues, dans  
“ l'automne de la même année 1861, il disait de cette école,  
“ établie ou relevée par Mr. Forgues, qu'elle ne valait guères  
“ mieux qu'une école du quatrième rang d'une paroisse. (6)

---

(1) Mr. Tanguay s'en était occupé en 1855. Voici la réponse que lui adressait l'Hon. Jean Chabot, Commissaire des Travaux Publics.

Québec, 9 Mai, 1855.

Mon cher Monsieur Tanguay,

En réponse à Votre lettre du 4 courant, je vous dirai que je ne vois rien dans le statut sur la tenure seigneuriale qui puisse changer l'évaluation, si votre village est formé ou non. Cependant il serait peut-être prudent de suspendre l'érection du Village.

J'ai l'honneur d'être,

J. CHABOT.

(2) Sur cinq professeurs, deux seulement étaient nouveaux.

(3) Mr. Forgues ne les dirigeait donc pas ?

(4) Une non-réussite à cette époque était-elle moins remarquée que du temps de Mr. Tanguay ?

(5) Vous venez de dire que les professeurs n'étaient pas dirigés !

(6) Il y avait donc décadence ? Décadence de quoi ? Du collège fondé par Mr. Tanguay.—Et quand, décadence ? Deux ans après son départ. Mais le fait de la fondation restait.

“ Au départ de Mr. Forgues, dans l'automne 1861, il n'y avait donc pas de collège proprement dit, dans le village de Rimouski, mais seulement une école modèle, qui n'avait pas satisfait l'attente générale dans ses résultats, malgré qu'elle eût d'habiles professeurs pour la diriger. (1)

“ En quittant la paroisse, Mr. Forgues y avait laissé l'idée (2) qu'il croyait nécessaire d'y établir un Collège proprement dit, car à plusieurs reprises, il avait fait connaître cette opinion, ajoutant que s'il n'était pas si avancé en âge, il entreprendrait lui-même d'en fonder un.

“ Mr. Forgues qui avait été deux ans curé de St. Germain n'y avait donc trouvé aucun Collège établi.”

Les lettres suivantes vont prouver qu'il y avait un Collège ; que Mr. Forgues l'avait trouvé, et que ce Collège était l'œuvre de Mr. Tanguay.

RIMOUSKI, 16 Avril, 1860.

MONSIEUR,

Vous savez que Mr. Tanguay a fondé un Collège Industriel à Rimouski. Comme il y a plus de douze ans que je ne suis plus les affaires d'école, je suis malheureusement dans une grande ignorance sur tout ce qui a rapport à cet objet.

Je désire aujourd'hui savoir de vous s'il faut chaque année, présenter une pétition à la Législature pour obtenir l'allocation accordée annuellement à ce Collège depuis sa fondation, ou bien s'il faut chaque année, vous adresser à vous-même, une demande à cet égard. Je compte sur votre obligeance pour les renseignements nécessaires, afin que ce Collège ne soit pas privé de cet aide, qui lui est indispensable pour subsister.

J'ai l'honneur d'être,

M. FORGUES, Ptre.

Honorable P. J. O. CHAUVEAU,  
Surintendant de l'Instruction Publique.

---

(1) Habiles, c'est possible, mais vous dites qu'ils ont vu l'établissement déchoir entre leurs mains !

(2) L'idée ! C'est là son mérite ! Et qu'avait donc fait Mr. Tanguay ? Outre l'idée (voir la lettre du 22 Dec. 1853, p. 3) ce dernier avait pour lui l'exécution.

RIMOUSKI, 17 avril, 1860.

Monsieur le Surintendant,

Auriez-vous la bonté de me dire s'il est nécessaire d'adresser, pendant la session, une requête à la Législature pour demander la continuation de l'octroi en faveur du *Collège Industriel de Rimouski*. En ce faisant vous obligerez infiniment.

Votre dévoué serviteur.

DÉSIRÉ BÉGIN,  
Principal.

A l'Honorable,

P. J. O. CHAUVEAU.

BUREAU DE L'ÉDUCATION.

MONTRÉAL, 25 avril, 1860.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous informer que pour que vous puissiez obtenir la continuation de la subvention qui est faite au *Collège de Rimouski*, il suffit de faire un rapport chaque année, accompagné d'une demande d'aide.

Il vous sera expédié à temps des blancs pour cet objet, que vous devez transmettre dans le cour de Juillet.

J'ai l'honneur d'être,

P. J. O. CHAUVEAU.

Mr. FORGUES, Ptre., Rimouski.

RIMOUSKI, 2 août, 1860.

MONSIEUR,

Ayant été nommé et élu commissaire d'école, en remplacement de Mr. le curé Forgues qui a succédé à Mr. Tanguay, me permettez-vous de m'adresser à vous pour vous demander les informations dont j'ai besoin dans les circonstances actuelles.

Il s'agit de continuer et de faire progresser notre *Collège Industriel*, en l'absence de Mr. Tanguay, qui avait obtenu une certaine allocation pour le commencer, et je ne sais trop comment procéder, ne voyant aucun procédé dans les registres des Commissaires, pour obtenir, comme par le passé, une subvention annuelle.

Avant d'obtenir ces renseignements, je vous dirai d'abord que Mr. Désiré Bégin, notre instituteur actuel, est très qualifié pour enseigner l'anglais, le français et le latin; mais il lui faudrait un ou deux assistants qu'on ne pourra payer sans recevoir une allocation annuelle, et qu'il nous est impossible de continuer sans avoir cette assistance; néanmoins nous comptons sur la somme ordinaire (c'est à dire sur la subvention obtenue par le fondateur Mr. Tanguay) et nous y comptons tant que vous ne nous aurez pas donné avis du contraire.

Je vous dirai ensuite que notre but est de faire faire un cours anglais à nos jeunes gens comme au collège de Ste. Anne, et leur faire étudier le latin pendant une couple d'années, pour les mettre en état d'entrer en Belles-Lettres à Ste. Anne ou aucun autre Collège. Pour arriver à notre but, il serait peut-être important de changer le nom de notre Collège et l'appeler *Académie*; mais avant de ne rien faire, j'aime à me consulter à vous, qui avez tant fait pour l'éducation de la jeunesse canadienne, et qui êtes si bien disposé à l'encourager. En supprimant le nom du *Collège Industriel* et y substituant celui d'*Académie*, peut-être y trouverions-nous plus d'avantage et de sympathie auprès des membres du Haut Canada qui détestent tant nos institutions religieuses.

Enfin je m'adresse à vous avec la confiance que vous voudrez bien m'aider dans toutes les circonstances difficiles qui pourront se rencontrer dans notre bureau de Commissaires dont je suis Président, pour mettre à profit les deniers de la Législature.

Nous avons été régulièrement visité par Mr. l'inspecteur Tanguay. J'ai l'espérance qu'avec son assistance, nous pourrions marcher sûrement dans la voie du progrès.

J'ai l'honneur d'être,

Jos. GARON,  
Président C. E.

A l'Honorable,  
P. J. O. CHAUVEAU.

BUREAU DE L'ÉDUCATION.

MONTRÉAL, 9 août 1860.

MONSIEUR,

En réponse à votre lettre du 2 courant, j'ai l'honneur de vous dire que le rapport du *Collège Industriel de Rimouski* a été trans-

mis au Bureau, et que je demanderai à son Excellence le Gouverneur Général d'accorder à cette Institution la subvention annuelle ordinaire.

Je dois vous faire observer qu'il ne serait pas à propos de changer le nom du *Collège* en celui d'*Académie*. Il est à désirer que le cours d'études soit le même qu'au Collège de St. Michel de Bellechasse.

Les sommes perçues par le Révérend Mr. Tanguay sont comme suit :

1856. \$400 : 1857. \$400 : 1858. \$390 : 1859. \$380.25.

J'ai l'honneur, etc.

P. J. O. CHAUVEAU,  
Surint. de l'Ed.

A JOSEPH GARON, Ecr.  
RIMOUSKI.

RIMOUSKI, 16 septembre, 1860.

MONSIEUR,

Conformément au désir exprimé dans votre lettre du 9 août dernier, nous continuons notre Institution sous le nom de *Collège Industriel*.

De plus nous avons ajouté aux deux maîtres que nous avons déjà, un troisième professeur, et avons adopté et suivons le même cours qu'à St. Michel de Bellechasse.

Comme l'ancienne église est sur le point d'être *convertie en Collège*, nous espérons qu'ayant un local plus spacieux, le nombre d'élèves sera bien plus considérable que par le passé.

Mais comme cette augmentation du nombre des professeurs et l'ameublement convenable des classes, joints à l'amélioration à faire à la susdite bâtisse, vont nécessiter des dépenses plus considérables que ci-devant nous osons espérer que vous voudrez bien recommander à Son Excellence une augmentation

de la subvention annuelle, et nous désirons qu'elle soit envoyée directement au principal du Collège, Mr. Désiré Bégin.

Nous avons l'honneur d'être,

Jos. GARON, Président,

FRS. JOS. POULIOT,

JEAN LEPAGE,

ULRIC RIVARD,

AUGUSTE LANGIS,

Commissaires.

A l'honorable

P. J. O. CHAUVEAU.

Citons encore le correspondant de l'Echo de Lévis :

“ Pour rendre à Mr. Forgues la justice qui lui est due, il est  
“ nécessaire de faire remarquer à sa gloire, que sa haute intel-  
“ ligence lui avait fait connaître que la fondation d'un Collège,  
“ proprement dit, était devenue nécessaire pour le grand et popu-  
“ leux district de Rimouski (1) et que si son âge le lui eût  
“ permis, il en aurait établi un, à la tête duquel il eût mis Mr.  
“ Potvin, son vicaire, comme directeur, et il ajoutait en parlant  
“ à Mr. Potvin, *ce sera vous qui établirez ce Collège.*(2) Con-  
“ cluons donc que Mr. Forgues a *probablement* (3) été le pre-  
“ mier qui ait jugé qu'un Collège proprement dit était nécessaire  
“ pour le district de Rimouski. Concluons encore qu'avec son  
“ tact exquis, il avait désigné celui qu'il jugeait capable de pren-  
“ dre la direction d'un nouveau Collège. Concluons enfin qu'à  
“ Mr. Forgues appartient l'honneur d'avoir laissé à son départ  
“ de Rimouski, la conviction qu'un Collège y était nécessaire et  
“ ce qui est d'une importance majeure, d'avoir fait connaître le  
“ jeune prêtre qui était capable de le diriger, et même de  
“ l'établir.”(4)

Ce fut au mois d'octobre suivant que Mr. Epiphane Lapointe, qui lui succéda comme curé, devint supérieur du Collège. Mr. Potvin était directeur, procureur et maître de salle. Mr.

1 Mr. Tanguay n'avait-il pas reconnu ce besoin huit ans auparavant, dans sa lettre du 22 décembre 1853. p. 3?

2 La prophétie est au moins cocasse.

3 Concluons que, c'est probablement 1. Et voilà comment on écrit l'histoire !

4 Etes-vous satisfaits des conclusions, patients Lecteurs ?

Désiré Bégin, professeur de troisième, Mr. Comblombe professeur de deuxième, Mr. Gaspard Dumas, professeur de première et Mr. Smith professeur d'agriculture. L'école élémentaire était conduite par Mr. Thomas Saint-Laurent, et le nombre d'étudiants s'élevait à quatre-vingt-deux.

C'est Mr. Potvin, vicaire, sur lequel Mr. Lapointe se reposait entièrement alors pour l'administration et la direction du Collège, qui réellement était la tête de l'institution. Son zèle, son intelligence et l'habileté qu'il déploya, le mettent en évidence, à cette période de l'existence du Collège.

Les classes se tenaient cette année là, dans une maison appartenant à Mr. Jean Lepage. Le local peu favorable, le manque de livres, les absences toujours fréquentes des élèves, furent autant de causes qui retardèrent les progrès de l'institution.— (*Chronique de Rimouski*, p. 277.)

Les contradicteurs se sont exercés à reporter sur Mr. Potvin le mérite de la fondation du Collège de Rimouski: or Mr. Potvin n'a fait que succéder à Mr. Tanguay, en 1859, comme on l'a vu plus haut, et les changements qu'il a accomplis datent de la fin de 1861, ainsi qu'il va être démontré. Ce n'est pas là *fonder*, c'est *améliorer*.

Vers la fin de décembre 1861, Mr. Potvin écrivit à Mgr. Baillargeon, administrateur de l'archidiocèse de Québec, lui demandant la permission de transformer la vieille sacristie en Collège, l'église neuve étant prête pour le culte.

Mr. Potvin et les Commissaires avaient des idées d'agrandissement et de perfectionnement dans les études que l'on ne saurait trop applaudir. Après huit années d'existence, le Collège, qui avait traversé les mauvais jours avec une moyenne de soixante et quinze élèves, allait enfin profiter du réveil de l'opinion publique en matière d'éducation et de l'heureux événement qui leur livrait la vieille église. Dans ces circonstances, il s'agissait d'avoir un homme capable à la tête de la jeune Institution, et Mr. Potvin était cet homme.

Mgr. accorda la permission demandée: et le douze janvier 1862, le curé Mr. Lapointe et les marguilliers écrivaient dans le registre des Délibérations de la paroisse: "A la demande des Commissaires pour l'école séparée dite *Collège Industriel*, la majorité de l'assemblée a accordé la permission que la vieille sacristie de la vieille église serait livrée aux dits commissaires



“ pour y tenir l'École, dite Collège Industriel, jusqu'à ce qu'il plaise  
“ à Sa Grâce l'Archevêque de Québec ou son substitut d'en  
“ ordonner autrement.”

Cette résolution, dit le correspondant de l'Écho, prouve lo  
qu'à la date du 12 janvier 1862, on avait abandonné le projet  
d'un Collège commercial, tel que l'avait voulu Mr. l'Abbé Tanguay,  
et de plus la continuation d'une école modèle, telle qu'établie et  
mise en opération par Mr. Forgues. (1)

2o Qu'on voulait le remplacer par un Collège Industriel. (2)

3o Elle prouve de plus qu'à la même époque Mr. Lapointe ne  
voulait pas d'un Collège proprement dit, mais seulement d'un  
Collège Industriel, ce qui est bien différent.

4o Enfin, cette résolution prouve que Mr. Lapointe tenait  
fortement à l'établissement de ce Collège Industriel. (3) puisqu'il  
prenait d'accord avec la majorité des paroissiens, les moyens de  
lui procurer un local plus convenable que celui qu'il avait dû  
occuper avant ce temps, dans le but visible d'en assurer l'exis-  
tance. (4)

Les commissaires, dit Mr. Guay, s'empressèrent de faire les  
réparations convenables pour une salle d'étude au premier étage,  
et des classes, dans les mansardes.

Mr. Potvin fit des sacrifices d'argent pour procurer des livres  
aux élèves. Un règlement, pour la distribution du temps des  
élèves, fut promulgué.

Le 2 février 1862, eut lieu l'ouverture des classes dans le  
nouvel édifice. Cinq classes furent ouvertes dans la vieille  
sacristie.

---

1 Mr. Forgues n'a rien établi, de votre propre aveu.

2 L'acte de délibération ne dit pas “ Pour y ouvrir un nouveau Collège  
Industriel, mais pour y tenir le Collège Industriel ” (déjà existant.) Le Collège de  
Mr. Tanguay était déjà fondé. Les preuves en ont été données aux pages  
12 et 13. Pourquoi s'attacher à dénaturer ainsi la vérité puisque Mr. Lapointe  
ne fondait pas, mais continuait, avec les mêmes élèves et les mêmes profes-  
seurs, le Collège de Mr. Tanguay ?

3 Mr. Lapointe avait écrit à Mr. Tanguay qu'il ne voulait rien changer à ses  
plans.

4 Mr. Tanguay avait non seulement pensé à tout cela, mais il avait pris  
des mesures qui amèneraient forcément ses successeurs à accomplir cette  
démarche.

Les contradicteurs disent à ce sujet : “ Mr Potvin a obtenu l’usage de la vieille église ; à partir du 2 février 1862, toutes les lettres de l’archevêché à lui adressées le qualifiaient de *directeur* du Collège de Rimouski ; donc c’est le 2 février 1862 que le Collège fut ouvert et pour ainsi dire fondé ; pour une conduite à peu près semblable à celle de Mr. Potvin, on a appelé à juste titre Mr. Painchaud, fondateur du Collège de Sainte-Anne.”

Que d’étranges choses dans tout cela !

D’abord, la permission de transférer le Collège avait été donnée huit ans auparavant à Mr. Tanguay, on le sait déjà, et si ce monsieur n’en a pas profité c’est parceque la vieille église était occupée par les fidèles. Quand Mr. Potvin l’a demandée, elle venait d’être laissée vacante. Y a-t-il quelque chose d’extraordinaire dans cet accomplissement d’une promesse donnée ? Il n’a fait qu’exécuter le projet de Mr. Tanguay et la volonté de Mgr. l’Archevêque Turgeon exprimée, à la demande formelle de Mr. Tanguay, en 1853.

“ Toutes les lettres adressées de l’Archevêché à Mr. Potvin le qualifiaient de *directeur* du Collège.”

Pourquoi pas, puisqu’il était en effet *directeur*, mot qu’il ne faut pas confondre avec *fondateur*.

Mr. Potvin est venu en son temps, il a su mettre du talent, du travail dans l’exécution de l’œuvre, comme quelques uns de ses successeurs l’ont fait, et comme d’autres le feront probablement après eux ; mais le *fondateur*, Mr. Tanguay avait eu lui aussi une rude tâche à remplir, outre le fait patent, incontestable du point de départ de l’entreprise. D’où vient cette fantaisie de vouloir biffer d’un trait de plume huit années de travaux ininterrompus ? Qu’est-il besoin de chercher à nous imposer la date du 2 février 1862, comme celle de la fondation ? Il ne peut être question que d’une *modification*, notable si vous voulez, mais ce n’est pas la seule dans l’histoire de ce Collège, non plus que dans celle des Collèges qui l’ont précédé : il n’avait pas été décrété que le nombre des élèves serait éternellement de quatrevingts, pas plus que l’on avait pu prévoir que le déménagement des classes aurait lieu le 2 février 1862, quoique, depuis 1855, l’on attendit ce moment désiré. Quelle valeur a donc cette date pour la fondation du Collège ?

Comment Mr. Painchaud, qui a fondé Sainte-Anne, est-il mis au même rang que Mr. Potvin, qui a continué le Collège de Rimouski, tandis que Mr. Tanguay, qui a fondé ce dernier, serait obligé de disparaître ?

“ Mais, dit un autre contradicteur, c'était un embryon de Collège ! Par conséquent le fondateur est celui qui l'a mis dans l'état où nous le voyons.”

C'est-à-dire, homme naïf, que le fondateur n'est pas encore né, puisque, d'après votre raisonnement, les bienfaiteurs à venir, se passant le titre de fondateur à mesure qu'ils apparaîtront, feront éclipser les “ autres fondateurs.” Figurons-nous ce système introduit dans l'histoire : le Canada attendrait encore le fondateur de Québec, comme les juifs attendent le Messie, ne voulant pas croire qu'il soit venu.

On entend, nous l'avons dit plus haut : par le mot “ fondateur ” celui qui conçoit un projet, en dresse le plan et en commence l'exécution. C'est ce qu'a fait Mr. Tanguay : il a conçu le projet, dressé le plan et commencé l'exécution.

D'autres ont perfectionné, augmenté, développé d'avantage son œuvre. Leur part de mérite existe ; mais avant eux, il y avait eu un fondateur.

La ville de Québec était à l'état embryonnaire lors de la mort de Champlain, après vingt sept ans d'existence, comme poste français, et pourtant, qui osera contester à Champlain la gloire de sa fondation ?

Les Ursulines de Québec ont eu pour fondatrice madame de la Peltrie, dit l'histoire. Or, les Ursulines, venues de France en 1639, n'avaient encore, en 1681, que dix-sept pensionnaires dont sept françaises et dix sauvagesses. Leur maison était-elle fondée en 1681 ? Oui, dit l'histoire, car il faut reporter la date de cette fondation à quarante-deux ans auparavant.

La Congrégation de Notre-Dame de Montréal n'aura donc plus la Sœur Bourgeois pour fondatrice, car en 1658, cette illustre femme n'est encore appelée que “ Maîtresse d'école ” et ses compagnes “ filles dévotes de la Congrégation.” Il y avait cependant près de seize ans que l'Institution était fondée, affirme toujours l'histoire. Allons-nous changer tout cela et dire que la maison ne fut fondée que du jour, où, laissant leur humble logis, les

compagnes de la Sœur Bourgeois se transportèrent dans un édifice plus vaste ? On arrive à l'année 1681 pour trouver sept pensionnaires, confiées à leur soins. Ce n'est pas beaucoup, après quarante années de fondation.

Le Séminaire de Québec n'enseignait pas la philosophie, l'année de l'ouverture de ses classes. En 1665, il ne comptait pas quatre cents élèves, comme aujourd'hui ; mais seulement quatre enfans, venus de France, et seize, nés dans le pays. Il faut se rendre à 1681, pour y rencontrer vingt pensionnaires.

Le Collège de Nicolet n'était qu'une pauvre école, à son origine. Personne n'est assez hardi pour effacer le nom de Mr. Brassard, son fondateur.

Mr. Curateau a ouvert, à la Longue-Pointe, un Collège, qui a été transféré à Montréal, et qui porte maintenant le nom de cette ville. Personne ne s'est avisé de dire que Mr. Curateau n'en est pas le fondateur.

Et le Collège de *Rigaud*, commencé par Mgr. Desautels ? Il a changé de nom, et est nommé aujourd'hui "*Collège Bourget*." C'est toujours Mgr. Desautels qui en est le fondateur.

Êtes-vous d'accord avec l'histoire en tout cela, ou voulez-vous créer un précédent, selon le langage des gens de loi ? Si vous n'admettez pas les dates des fondations ci-dessus, ne reconnaissez pas Jacques-Cartier découvreur du Canada qui ne s'est rendu qu'à Montréal ; niez Christophe Colomb, qui n'a fait que toucher quelques points du littoral américain.

L'embryon de Collège du contradicteur recevait, remarquons le bien, une subvention du Gouvernement à titre de *Collège*, avant et après le départ de Mr. Tanguay. S'il y a confusion quelque part, c'est dans la tête de celui qui refuse de voir lorsque les preuves sont devant lui.

Dans l'histoire du Séminaire de Nicolet nous lisons ce qui suit : " Mgr. Denaut en 1803, envoie un sous-diacre, Mr. Roupe, pour y commencer un *cours de latin*. Mr. Roupe, " comme premier *directeur* du séminaire de Nicolet, était à la " fois préfet des études, économiste, professeur, maître d'étude et " de salle, ce qui l'occupait non seulement tout le jour, mais " encore une partie de la nuit." Ce Mr. n'a pas pour cela été appelé *fondateur*. Maintenant Mr. Potvin, dit-on, " était à la

“ fois directeur, procureur, professeur de deux ou trois classes, et après avoir passé les jours dans un travail continu et une surveillance incessante, il consacrait une grande partie des nuits à l'ingrate tâche de la “ correction des cahiers.”

Mais c'est là justement ce qu'avait fait, avant lui, Mr. Tanguay ! Changez les noms des personnes, et plus vous les changez, plus c'est la même chose. La seule différence, c'est que l'un des deux a précédé l'autre, et que Mr. Tanguay était celui-là.

On a dit de Mr. Brassard : “ Nicolet, admirablement localisé pour voir grandir une institution de ce genre, a sauvé l'école modeste de son curé, et en a fait un Collège.”

Nous répondons : Si Mr. Brassard n'avait pas devancé tout le monde, s'il n'avait fondé une école, toute modeste qu'elle fût, Mgr. Plessis n'en aurait pas profité pour l'agrandir et la consolider. De plus les Trifluviens, qui sont aux portes de Nicolet, ne se fussent pas laissé couper l'herbe sous le pied. Il est bien certain que la fondation de Mr. Brassard a tout décidé. Nicolet a eu le Collège parcequ'il était fondé là.

Maintenant, on dit de Mr. Tanguay : “ Le site de Rimouski, avancé dans le bas du fleuve St. Laurent, a favorisé le maintien de l'école de Mr. Tanguay ; sans cela, on ne s'explique pas qu'elle ait résisté.”

Voyons un peu. C'est déjà un grand point que d'avoir su fonder à propos et au bon endroit, alors que les cinq élèves de la paroisse de Rimouski avaient, avant 1855, près de quarante lieues à parcourir pour se rendre au Collège de Sainte-Anne. Mais il y a plus. Vers cette époque, les habitans des Trois-Pistoles, paroisse située à treize lieues de Rimouski, avaient sous la main un édifice qui pouvait parfaitement servir à l'établissement d'un Collège. Si ces braves et généreux paroissiens en eussent fait la demande, en 1853, l'archevêque leur eût, sans doute, accordé l'ouverture d'un Collège dans cet édifice, construit à si grands frais.

Avant qu'ils eussent eu le temps de faire des démarches officielles, Mr. Tanguay les devança : s'emparant de la situation, il fixa à Rimouski le Collège, qui allait être fondé ailleurs, et la subvention du gouvernement lui fut accordée. Il s'écoulera des années avant que les paroissiens des Trois-Pistoles puissent en avoir autant : le voisinage de Rimouski les en prive.

Ceux qui connaissent Rimouski peuvent se rendre compte de l'influence énorme qu'ont eue les fondations et constructions de Mr. Tanguay, le couvent, le collège et la cathédrale, sur l'agrandissement de la Ville, et sur le choix qu'en ont fait les Evêques de la Province de Québec, comme Ville épiscopale.

L'établissement des classes, dans la vieille sacristie, imprima un élan remarquable à l'opinion publique. L'année 1862 montre cent quatre élèves ; c'est une addition de vingt deux, tout-à-coup pour ainsi dire.

De 1855 à 1871 inclusivement, le *Rapport officiel de l'Instruction Publique* a cité Mr. Tanguay comme fondateur, et, de l'année 1862, où le Collège prend rang parmi les institutions classiques, ce même Rapport marque pour dates de fondation, 1855 et 1862 ; mais toujours, avec le nom de Mr. Tanguay pour fondateur. Il n'en peut être autrement. La fondation est de 1855, c'est le *Collège Industriel* ; lorsqu'en 1862, il est devenu *Classique*, on ne pouvait changer le nom de celui qui l'avait établi, créé, fondé, animé de son souffle.

Un contradicteur dit à ce propos, que " S'il n'y a pas eu de réclamations à l'endroit du passage du *Rapport* qui persiste, après 1862, à attribuer la fondation à Mr. Tanguay, c'est parce que Mr. Tanguay, mis en cause, était loin d'être la partie lésée." Nous serions curieux de voir par quel raisonnement on prouvera que Mr. Tanguay n'est pas la personne qui a fondé le Collège de Rimouski, et en vertu de quel principe il aurait dû réclamer contre un document qui lui donne le titre qui lui appartient ! Ce qui étonnera le lecteur dans ce débat, c'est la peine que l'on se donne pour effacer plusieurs années de l'existence du Collège. Qu'importe qu'avant 1862, les classes occupassent une maison de bois, de brique ou de pierre, le Collège existait, les élèves y étaient nombreux, vu les circonstances, et le Gouvernement le subventionnait. Que veut-on de plus ?

C'est Mr. Potvin, dit-on de plus, qui a fourni, en 1862, les renseignements dont le document officiel fait usage en ce qui regarde les dates de fondation et le nom du fondateur.

Voilà qui est singulier. Et où le *Rapport officiel* des années 1855, 1856, 1857, 1858, 1859, 1860 et 1861 avait-il donc pris le nom de Mr. Tanguay et la date de 1855 dont il se sert ? Qui trompe-t-on ici ? Le lecteur que l'on espère embrouiller sur ce

sujet de manière à ouvrir la porte à d'autres prétentions. Mais, encore une fois, l'histoire ne le permettra pas.

Le même contradicteur dit que " par désintéressement, Mr. Potvin n'a pas voulu attacher lui-même son nom à la fondation du Collège lorsqu'il a eu l'occasion de fournir des renseignements au bureau de l'Instruction Publique." Assurément, cela n'étonnera personne. Il est incroyable que Mr. Potvin ait eu, même un instant, l'idée de se faire inscrire avec le titre qui appartient à un autre. Conservons ces admirables objections des contradicteurs, pour l'étonnement de la postérité.

Le 28 octobre 1862, Mr. Lapointe mourut. Un contradicteur s'est occupé, sept ans après sa mort, de lui décerner le titre de fondateur du Collège. Écoutons-le : " Qui avait converti la vieille église en Collège ? Qui avait obtenu de faire du village de Rimouski une municipalité séparée pour venir en aide au nouvel établissement, au moyen d'une cotisation spéciale ? (1) Je n'en vois pas d'autre que le curé d'alors, Mr. Lapointe. A lui comme curé, l'initiative, et non au vicaire : le bon sens nous oblige de penser ainsi. Chaque fois que Mr. Potvin a agi, il n'a dû le faire que comme député à cette fin par son curé, que la maladie retenait assez souvent captif dans son presbytère. La preuve qu'il avait à cœur l'établissement de ce Collège c'est qu'il a poussé l'abnégation jusqu'à consentir, quoique souffrant, à se passer en partie des services de Mr. Potvin, comme vicaire, en le faisant nommer directeur du dit Collège. On ne peut donc refuser à Mr. Lapointe le titre de fondateur du Collège de Rimouski, car c'est l'exacte vérité."

Il est fort heureux que tout l'univers ne soit pas composé de logiciens de cette trempe. Entasser des suppositions les unes sur les autres, et conclure par des *donc* victorieux n'est pas malin, ce n'est pas même adroit. Quand un falsificateur veut faire mentir l'histoire, il cherche au moins à le faire finement, dans ce cas l'esprit remplace l'exactitude, et il peut espérer accréditer ses fausses assertions. Si, pour les travaux que vous mentionnez, vous ne " voyez " d'autre que Mr. Lapointe, c'est que vous ne voyez pas du tout, et si vous croyez écrire l'histoire en " pensant " plutôt qu'en étudiant les faits, vous ne sortirez jamais du ridicule. On sait bien que Mr. Potvin " a dû " faire parler Mr. Lapointe en certains cas, parceque Mr. Lapointe était la tête de

---

1 Voyez la lettre de l'Hon. Mr. Chabot, p. 11.

la paroisse, l'intermédiaire soit avec les paroissiens, soit avec l'archevêque. Le premier enfant venu sait cela. A des "preuves" qui n'en sont pas et à des conclusions tirées par les cheveux, la réponse est facile.

Mr. Tanguay a fait un livre, *Le Répertoire du Clergé*, dans le quel il s'attribue la fondation du Collège de Rimouski. Là-dessus un contradicteur fait des gorges-chaudes : "Mr. Tanguay dit-il, a quitté Rimouski en 1859 ; comment peut-il avoir été fondateur en 1862 ? S'il est fondateur, le Collège aurait donc existé avant 1862 ?

Mais oui, cher monsieur, il est temps que vous l'appreniez, le Collège existait en 1855 ; il est subventionné depuis 1856. Vous êtes tombé dans le vrai, tout en suivant une fausse route.

"Pour moi, écrit un contradicteur, à moins d'autres preuves, je demeurerai convaincu que le Révérend Mr. Lapointe est le seul véritable fondateur du Collège de Rimouski. D'ailleurs on le disait tout haut, l'année de sa mort, comme en fait foi l'extrait suivant de sa notice biographique, publiée dans le *Courrier du Canada*, le 3 décembre 1862 : Il n'était pas là depuis un an, que déjà il avait converti la vieille église en un Collège agricole et industriel. Quatre professeurs, sous la direction habile et généreuse du Rév. Mr. Potvin, donnaient l'instruction à près de cent-cinquante élèves, lorsque l'impitoyable mort est venue frapper le patron, le fondateur du Collège !"

Des "preuves" nous vous en fournissons ici amplement, ne vous plaignez pas ; laissez la mémoire de Mr. Lapointe en repos. Ce que l'on a dit "tout haut" à sa mort, on ne le dira plus ; car les personnes assez peu délicates pour planter une annonce sur une tombe fraîchement remuée, ne verront jamais reparaitre cette occasion unique d'écrire des contes bleus en mauvais français. De vos "cent-cinquante" élèves, faites "cent-quatre" tout simplement, et ne donnez pas à entendre qu'un beau matin, en l'année 1862, par la vertu d'une baguette magique, Mr. Lapointe a vu tout à coup (150) douze douzaine et demie d'enfants se présenter à sa porte, lui demandant de les prendre pour fonder un Collège. Ce miracle n'a pas eu lieu, il nous en coûte de vous désabuser.

En 1862-63, il y eut deux supérieurs, Mr. Lapointe, qui mourut en octobre 1862, et son successeur Mr. Lahaye. Mr. Potvin était directeur, procureur, professeur de quatrième et



maître de salle. Mr. Dumas professeur de troisième ; Mr. Coulombe, professeur de deuxième ; Mr. Paschal Parent, professeur de première ; Mr. Fahey, professeur d'anglais et de musique ; Mr. Smith, professeur d'anglais et Mr. Thoraas Saint-Laurent, chargé de l'école élémentaire.

La classe élémentaire a été, du temps de Mr. Tanguay, distincte du *Collège de Rimouski*. On chercherait en vain aujourd'hui à persuader le lecteur du caractère purement élémentaire de l'Institution, entre 1855 et 1862.

Vers le printemps de 1862 " le local ne suffisant pas pour contenir les élèves de l'école élémentaire, cette division fut placée, par les Commissaires, dans la salle publique jusqu'à la fin d'avril, et depuis ce temps, jusqu'en juillet, dans la vieille église alors inoccupée."

La sacristie ne suffisant pas, on avait demandé l'usage de l'église, en mars. La requête, présentée au Parlement à ce sujet pour obtenir un octroi, s'exprime de la manière suivante : " Vos pétitionnaires osent supplier votre honorable Conseil de vouloir bien prendre leur présente requête en sa bienveillante considération et contribuer, pour une part équitable, à la *fondation* de ce *nouveau Collège*, en lui accordant une allocation de (\$3000) trois mille piastres."

Un jour on invoquera, peut-être, comme preuve, les mots "*fondation de ce nouveau Collège*" que l'irréflexion ou l'ignorance a glissés dans la pièce susdite. En 1862, il n'y avait pas de fondation à faire, puisque le " nouveau collège " avait déjà huit années d'existence bien reconnues, indiscutables. De ce qu'une incorrection se trouve dans un document soumis aux Chambres, par des personnes du dehors, il ne s'ensuit pas que cette incorrection devienne vérité.

Dans un mandement de Mgr. Plessis, du 5 déc. 1820, l'expression *séminaire naissant* est appliquée au Collège de Nicolet, bien qu'il existât depuis plus de quinze ans. " Nous avons à vous apprendre qu'un des motifs de notre passage en Angleterre était de procurer de la stabilité à un *petit séminaire naissant* que nous avions trouvé dans la paroisse de Nicolet, et qui, dès le commencement de notre épiscopat, était devenu pour nous l'objet d'une sollicitude toute particulière." Nous lisons ailleurs que Mgr. Plessis avait conçu l'idée de bâtir un *nouveau séminaire* à Nicolet.

Dans la circulaire au clergé, de Monseigneur Panet, en date 31 octobre 1826, on lit encore : " Dès l'année dernière, il a été " question de construire un *nouveau séminaire à Nicolet* : " et plus loin, " il est bon de remarquer que ce *nouvel établissement* n'a " presqu'aucun fonds."

Ces expressions *naissant, nouveau séminaire, nouvel établissement*, ont-elles jamais voulu dire *fondation* ?

A la date du 27 mai 1864, Mgr. Baillargeon écrivait à Mr. Potvin. " J'ai grand compassion de vous, et je porte intérêt à votre *Collège naissant*."

Le correspondant de *l'Echo de Lévis* observe que cette expression, *votre Collège naissant*, le surprend beaucoup. " Je suis " *d'opinion*, ajoute-t-il, que *Monseigneur faisait allusion au Collège " Industriel qu'il avait dirigé depuis son établissement*." Ce qui veut dire, le *Collège Industriel* de Mr Tanguay, à qui Mgr. l'archevêque Turgeon avait écrit en 1854, " Je souhaite à votre Collège tout le succès possible."

Mais on va voir jusqu'à quel point cet esprit "*nouveau*" a été poussé. Le Gouvernement ayant refusé d'accorder l'allocation, les paroissiens furent réduits à leurs seules ressources en ce qui concernait les réparations et l'ameublement de la vieille église pour y loger le Collège. Mr. Lapointe eut recours au Comté de Rimouski. Il fit circuler une liste de souscription, appelée pompeusement le *livre des fondateurs*, et qui est conservée dans les archives du Collège.

Par quelle autorité pouvait-on conférer le titre de *fondateurs* à ceux qui n'avaient pas fondé le Collège ? C'eût été bien assez de leur donner le titre de *bienfaiteurs*. Et du reste, qu'ont produit ces tentatives de défigurer l'histoire ? Le Collège a-t-il subi une transformation ? Pas d'autre que l'augmentation d'une vingtaine d'élèves et la création d'une dette, que cependant nous ne blâmons pas. Le programme des études n'a pas varié. Mr. Lapointe, en ce qui le regarde, s'est opposé à l'introduction du cours classique : il ne voulait qu'un *Collège Industriel et agricole* (c'est-à-dire celui qu'avait fondé Mr. Tanguay), et il défendit expressément aux élèves de porter le capot bleu avec nervures, en dépit même du désir formulé par les Commissaires. Encore une fois, que peut-on nous faire voir, dans cette prétendue restauration qui motive les termes "*nouveau Collège*" *les fondateurs*," "*faire de la vieille église un Collège*."

Le correspondant de *l'Echo de Lévis* se fait ici une objection :  
" On me demandera peut-être, pourquoi Mr. Lapointe ne voulait pas à Rimouski de Collège proprement-dit ? Il répond :  
" 1o. Parcequ'étant ancien élève du Collège de Ste. Anne, il ne devait pas nuire à cette maison ! "

Mais Mr. Potvin était non seulement élève du Collège, mais il était même natif de la paroisse de Ste. Anne.

" 2o. Parceque Mr. Lapointe ne prévoyait pas qu'un évêché serait bientôt érigé à Rimouski. "

Mr. Tanguay lui, l'avait prévu, il l'avait même dit plusieurs fois à ses paroissiens pour les encourager pendant la construction de l'église. Les citoyens de Rimouski se rappellent encore ses paroles : "*Concentrons ici Collège, Couvent, Juridiction civile et affaires commerciales ; car Rimouski est appelé à devenir une ville et le siège d'un Evêché.*"

" 3o. Parcequ'il ne voulait pas augmenter le nombre des maisons de haute éducation classique, dont l'effet était d'encombrer les professions libérales. "

Mais le Correspondant emprunte les paroles de Mr. Tanguay à l'Archevêque Turgeon, dans sa lettre citée à la page 2.

Pendant, parce que le correspondant attribue à Mr. Lapointe le mérite de la fondation du *Collège Industriel*, il ne trouve plus d'obstacle à ce que ce Collège soit le germe ou la base du *Collège Classique* de Mr. Potvin : et dès l'instant où les élèves seront reçus dans la bâtisse, dite la vieille église, le *Collège Industriel* pourra être appelé *Collège Classique*. Il avait pourtant déclaré qu'un *Collège Classique* ne peut pas naître d'un *Collège Commercial* ou *Industriel*.

Dans l'*Histoire du Canada en Tableaux*, publiée à Rimouski en 1869, nous lisons : "*Collège de Saint Germain de Rimouski, fondé en 1863, par la fabrique et l'Evêque.*"

Cette nouvelle prétention supprime du coup MM. Tanguay, Potvin, Lapointe et " les fondateurs " de 1862, au profit d'un Evêque qui n'existait pas en 1863, puis que le diocèse ne fut érigé qu'en 1867. Allons-nous en finir avec cette pratique de fausser la vérité !

En 1863, Monseigneur Baillargeon, administrateur du diocèse de Québec, a fait subir des *modifications au corps administratif* du Collège de Saint-Germain.

Voici la teneur du règlement :

CHS. FRs. BAILLARGEON, par la miséricorde de Dieu et la grâce du St. Siège apostolique, évêque de Tloa, administrateur du diocèse de Québec.

Vu la requête, en date du 2 courant, de MM. les Commissaires de la Municipalité scolaire de St.-Germain de Rimouski, et la résolution de la fabrique de la dite paroisse, de même date, Nous avons réglé et réglons ce qui suit :

1o. A dater du premier octobre prochain, les affaires internes du *Collège de Saint-Germain*, en la dite paroisse, seront réglées par une Corporation :

2o. Cette Corporation, jusqu'à nouvel ordre de l'autorité ecclésiastique, se composera du curé de la dite paroisse qui sera de droit Supérieur du dit Collège, puis du directeur, du procureur et du plus ancien professeur du même Collège.

† C. F. Ev. de Tloa.

Ces modifications avaient-elles pour effet *d'antantir* le Collège de Saint-Germain, déjà fondé, et d'en *créer un nouveau* ? Rien qui le constate. Les supérieur, directeur, procureur et professeurs sont les mêmes. Les élèves ne sortent pas de l'établissement pour faire place à de nouveaux élèves. Et même la subvention du Gouvernement, obtenue depuis huit ans, continue d'en être le consolant appui.

Mr. le curé Lahaye, ne s'occupa nullement du Collège. La charge restait à Mr. Potvin, qui la remplit noblement.

*Le latin* ne fut introduit que dans l'automne de cette année 1863. L'Institution se développait petit à petit au milieu de difficultés inhérentes à de semblables entreprises.

Dans un mandement du 4 novembre 1870, l'Evêque de Saint-Germain dit que, le 28 septembre 1863, monseigneur Baillargeon *établit provisoirement une corporation* pour le règlement des affaires internes d'un Collège que *venait d'ouvrir* à St. Germain, avec son autorisation, le révérend Mr. George Potvin.

Ce "*venait d'ouvrir*" est directement opposé à l'histoire. Il est des plus regrettables que de telles assertions aient été répandues dans le public sous plusieurs formes, y compris ce mandement et la brochure déjà citée ; car rien ne peut mieux se renverser que des affirmations aussi gratuites. (1)

Cette même année 1863, pendant une visite que fit Mr. Tanguay à ses anciens paroissiens de Rimouski, les élèves du Collège lui présentèrent l'adresse suivante : "Qu'il nous soit permis, Monsieur, de vous exprimer la satisfaction que nous éprouvons en vous revoyant au milieu de nous, nous qui nous appelons, avec bonheur vos enfants, à double titre. Oui, Monsieur, pourrions-nous oublier les treize années que vous avez passées dans cette paroisse, remplissant les fonctions du Saint-Ministère ? Aurions-nous cessé de croire que *C'est à Vous*, en grande partie, que nous devons ce que nous sommes aujourd'hui ? Ah ! Monsieur, bien que le sentiment de la reconnaissance ne soit pas à son comble en nous, *nous déclarons* pourtant que *c'est vous, Monsieur, qui avez donné la première idée du Collège ici*. Si des circonstances imprévues n'ont pas permis de voir réaliser tous vos desseins, un jour viendra, où tout ce que vous avez conçu de sage et de glorieux, pour cette paroisse, verra son entier accomplissement."

Cette adresse porte soixante cinq signatures, outre celles du directeur *Mr. Potvin* et des professeurs MM. Dumas, Coulombe et Fahey.

Tout en gardant son nom, ses professeurs laïques et son programme d'études, le Collège Industriel fut rangé dans les Rapports de l'Instruction Publique, depuis 1862, parmi les Collèges classiques. (2) Le rapport de 1864 le nomme encore "*Collège Industriel* de Rimouski" et dit que l'enseignement y embrasse les diverses branches d'une bonne *éducation Commerciale et Industrielle*. La classe de latin ne paraît pas figurer beaucoup, à cette époque ; car le Collège conserva son premier nom jusqu'à 1866, tant la partie classique s'y était peu fortifiée.

---

1. Voir les documents officiels depuis 1855, et les lettres de Mgr. Langevin citées dans l'Introduction.

2. Un contradicteur affirme que le Collège n'avait alors aucune ressource temporelle. Et les quatre cents piastres de subvention annuelle du Gouvernement ?

Nous voici en présence d'une nouvelle tentative pour dénaturer les faits. Citons l'auteur de la *Chronique de Rimouski* qui a puisé à bonne source, et qui expose clairement la question.

“ Dans le cours de Juillet 1864, à une délibération de Messieurs les Membres de la municipalité scolaire du village de Saint-Germain, la note suivante fut inscrite dans l'appendice au rapport de 1864, lequel fut adressé au Surintendant de l'Education. Cette note, y est-il dit, pourra servir à expliquer certains malentendus qui pourront surgir dans la suite des années, et c'est pour cela qu'on a jugé à propos de l'inscrire ici : Aux mots de cette feuille : *Date de sa fondation*, et *Par qui fondé*, il y a un changement qui s'explique de cette manière : La Corporation du Collège de Rimouski, voulant que justice soit rendue à qui de droit, déclare formellement que le *Collège fondé* par le Révérend Mr. C. Tanguay (1) a failli, et que la *fondation du Collège actuel de Rimouski* est due au Révérend Mr. George Potvin ; c'est ce que veut aussi le Révérend Mr. Lahaye, qui est regardé comme supérieur du Collège, et enfin Sa Grandeur Monseigneur de Tloa qui, dans ses correspondances dit toujours “ *nouveau Collège de Rimouski*. Les Commissaires et Directeurs du Collège de Rimouski ont, en conséquence, regardé comme une grave erreur d'avoir, dans les rapports de 1862 et 1863, attribué au Révérend Mr. Tanguay la fondation du Collège de Rimouski, et d'en avoir fait remonter la date à 1855.”

Bien entendu que le Surintendant de l'Education ne s'en laisse pas imposer. Il sut placer, 1855, comme étant la date de la fondation du *Collège Industriel*, puis l'année 1862, comme étant la date de son érection en *Collège Classique* ; le nom de Monsieur Tanguay continua de paraître, comme *fondateur*.

Analysons cette pièce, qui est un monument d'audace incomparable.

En premier lieu, on prétend vouloir prévenir “ *certain malentendus qui pourront surgir dans la suite des années.*” Le plus sûr moyen de faire naître des malentendus, c'est d'écrire des déclarations comme celle ci-dessus, qui renferme autant de faussetés que de lignes d'écriture. Au lieu de chercher des embarras dans l'avenir, que ne regarde-t-on le passé pour y voir le fondateur de l'œuvre, et en finir avec ces pauvres chicanes ?

---

1. Certes, voilà un aveu !

“ *Voulant que justice soit rendue* ” est une expression surprenante, lorsque la phrase est suivie d'une criante injustice.

Le *Collège fondé par Mr. Tanguay a failli.*” Quand cela ? Oubliez-vous que vos affirmations ne valent rien, en présence des faits ? Nous avons une suite de classes, non interrompues de 1855 à 1864, à l'heure même, où vous formuliez la déclaration ci-dessus. Où placerez-vous la faillite, la lacune, la brèche ? Prouvez que le Collège a eu moins de soixante-dix élèves, entre 1856 et 1864. Il a failli cependant : oui, le jour de votre assemblée, en Juillet 1864. Quand vous êtes entrés dans la salle de vos délibérations, le Collège existait aussi ferme que jamais. Au bout d'une demi-heure, vous l'aviez détruit sur le papier, et un quart d'heure plus tard, vous aviez fondé celui de Mr. Potvin. Bien entendu que vous gardiez les mêmes professeurs et les mêmes élèves, que la subvention du Gouvernement, obtenue par Mr. Tanguay, ne changeait pas. Quelle Comédie ! On savait, avant ce tour de force, qu'il est possible de faire signer n'importe quoi par bien de bonnes âmes, lorsqu'on s'y prend d'une certaine manière.

“ *C'est ce que veut aussi Mr. Lahaye.*” Voilà qui tranche le nœud. La volonté de Mr. Lahaye va refaire l'histoire, et parce que Mgr. de Tloa écrit : “ *le nouveau Collège de Rimouski,* ” on assure que Sa Grandeur veut aussi que l'on fausse l'Histoire ! Les contradicteurs ont employé le vert et le sec, selon le mot populaire ; mais c'est peine perdue, car l'Histoire ne “ *veut pas* ” parapher leurs papiers.

Et puis ce “ *Collège de Mr. Tanguay qui a failli* ” il est donc mort entre les mains de son successeur, Mr. Potvin, qui l'avait gouverné cinq ans ? Il serait curieux de préciser la date de cette faillite dont personne n'a eu connaissance, en son temps. Montrez donc les documents authentiques.

Nous l'avons déjà dit, une grande partie de mérite revient à Mr. Potvin ; mais il n'est pas juste de mettre le *bienfaiteur* à la place du *fondateur* du Collège.

Notre tâche est ici un peu délicate, car nous allons avoir à citer les textes de Vénérables Personnages, qui, sans vouloir régler une question, agitée par plusieurs, et bien imparfaitement défendue du côté de Mr. Tanguay, ont semblé autoriser les prétentions des amis de Mr. Potvin au titre non transmissible de

*fondateur.* On ne nous accusera pas d'éviter ces pièces dont voici les passages en question.

En mai 1866, Mgr. de Tloa, annonçant à Mr. Potvin qu'il espère lui envoyer de l'aide, lui écrit : "*ce Collège qui vous reconnaîtra avec justice pour son fondateur.*" Et, en avril 1867, acceptant la retraite de Mr. Potvin, Monseigneur lui dit : "Personne n'a plus de reconnaissance que moi pour les services importants que vous avez rendus en fondant, comme vous l'avez fait, au prix de tant de sacrifices héroïques et de votre santé, le Collège si florissant de Rimouski."

En août 1867, Mgr. Langevin, designant à Mr. Potvin la mission de Saint Pierre de Malbaie, pour ses travaux futurs, lui écrit : "*Je crois remplir un devoir en vous remerciant de tout cœur du bien que vous lui avez fait (au Collège), du dévouement extraordinaire, presque surhumain que vous avez témoigné à cette maison que vous avez commencée, organisée, soutenue quasi sans ressources.*"

Ces textes, qu'on nous le pardonne, ne peuvent faire autorité, et voici pourquoi :

1o. LES DOCUMENTS OFFICIELS, publiés depuis 1855, reconnaissent Mr. Tanguay comme fondateur. Son titre est donc indiscutable.

2o. En référant à la lettre du 3 septembre 1862, que Monseigneur de Tloa écrivait, non à Mr. Potvin, mais à Mr. Lapointe, on lit encore :

"Vous voulez avoir quelque chose de plus que mon approbation tacite de tout ce que vous avez fait, jusqu'ici, pour l'établissement de votre petit Collège. Je confirme, autant que besoin, Mr. George Potvin, votre vicaire, dans la charge de directeur de votre Collège naissant."

Ces expressions, *Votre Collège, votre Collège Industriel, votre petit Collège, votre Collège naissant*, se retrouvent dans les correspondances de 1854 à 1870, et de l'archevêque Turgeon à Mr. Tanguay, et de Mgr. de Tloa à MM. Lapointe et Potvin.

Il n'est donc pas surprenant que Mgr. de Tloa pût attribuer à Mr. Potvin le *titre de fondateur*, comme il l'attribuait aussi à Mr. Lapointe, dans la lettre du 3 septembre 1862. Sa Grandeur voulait plutôt manifester sa reconnaissance à Mr. Potvin, dont



le zèle et les travaux avaient été si fructueux au Collège de Rimouski.

30. Mgr. Langevin n'a certainement pas voulu dire que Mr. Potvin était le fondateur du Collège de Rimouski : car,

10. Dans la lettre de Sa Grandeur au clergé de Rimouski, en date du 13 juin 1867, nous lisons :

“ Notre Vénérable Archevêque, ainsi que son digne Coadjuteur (Baillargeon), N. T. C. F., dans la prévision de l'établissement d'un évêché à St. Germain de Rimouski, y ont favorisé de toutes manières la fondation d'un Collège. Dès le 7 février 1854, à la demande de Mr. le curé Tanguay, Monseigneur Turgeon permettait d'employer, A CETTE FIN, l'ancienne église, aussitôt que la nouvelle serait construite : puis le 6 août 1862, la fabrique de St. Germain était autorisée, sur la réquisition de Mr. le curé Lapointe, à donner effet à cette résolution (du 7 février 1854) ; ”

20. Dans *l'Histoire du Canada, en Tableaux (publiée par Mgr. Langevin, 3ème édition, 1869.)* à l'article des fondations, on lit : “ Collège de St. Germain de Rimouski : *Date de fondation 1863 : Fondateurs : la Fabrique et l'Evêque ;* ”

*La Voix du Golfe*, interprétant cet article, ajoute “ Le Collège actuel de Rimouski a été fondé par la Fabrique de Rimouski, qui a donné l'emplacement et la vieille église, convertie en Collège, et par l'Evêque (*de Rimouski*), qui a fait l'acquisition d'une terre de deux arpens sur quatre-vingts, dont jouit l'Etablissement, et qui assurera sa subsistance ” (*La Voix du Golfe*, 22 octobre, 1869.)

30. Dans la lettre de Mgr. Langevin à l'honorable Ministre de l'Instruction Publique, Sa Grandeur demande qu'on remplace, par une ligne ponctuée, le nom de Mr. Tanguay, qui se trouve entré dans les rapports officiels du Département depuis 1855, et cela, “ à cause de la contestation qui existe, à ce sujet, entre Mr. Tanguay, Mr. Potvin et quelques autres ; ”

40. Dans la lettre précitée (*page 7*), Mgr. de Rimouski dit que cette maison avant de devenir “ *Classique* (1) a subi plusieurs transformations et développements successifs. ” (2)

---

1. C'est-à-dire, le Collège Industriel, ouvert en 1855.

2. Si l'Etablissement n'existait pas déjà, comment pouvait-il subir des transformations et des développements successifs ?

“ Que la question de fondateur n'est pas décidée, et que lui (Mr. Tanguay) sera le bienvenu à exposer ses prétentions au titre de fondateur.”

Par ces lettres et documents des évêques de Tloa et Langevin, Mr. Potvin n'est donc pas reconnu *fondateur* de ce Collège.

Enfin Mgr. l'Archevêque permet à Mr. Tanguay de faire valoir son droit, auprès des Autorités, et même devant le Public instruit, par la voix de la presse. Qu'en doit-on conclure ? Que la réclamation de ce Monsieur est légitime.

Nos lecteurs savent déjà que les origines du Collège de Rimouski remontent à 1853, la fondation à 1855, et la retraite de Mr. Tanguay à 1859, laissant le Collège en pleine existence. (*Lettres du 16 avril, 1860.*) Mr. Forgues lui succède, comme curé, et Mr. Désiré Bégin prend la direction du Collège, comme principal, en 1860. En 1861, Mr. Potvin, vicaire de Mr. Lapointe, *commence à s'occuper du Collège.* En 1863, Mr. Potvin est la personne véritable qui le dirige. Cela se termine en 1867. De 1860 à 1864, les prétendants se montrent. Tout étrange que cela puisse paraître, nous dirons que, sur une quinzaine de lettres et d'articles publiés dans les journaux, pour réclamer, au nom de six personnes différentes, le titre de fondateur, il ne s'en est trouvé qu'un seul qui ait reconnu l'époque antérieure à 1860, alors qu'elle lui a été exposée. Les autres se sont rabattus sur des interprétations fantaisistes du mot “ *fondateur*,” (1) et quelques-uns ne veulent pas reculer plus loin qu'à 1863. Avaient-ils le droit de nier ce qui est vrai ? On a fait une propagande soutenue en faveur de Mr. Potvin ; aujourd'hui pourrait-on la recommencer, en présence des faits nettement exposés ? Observons que, lorsque nos Seigneurs les Evêques se faisaient l'écho des rumeurs, que Mr. Tanguay n'avait pas encore cherché à contredire, les correspondances de 1869, (2) ne leur avaient pas donné l'éveil.

Maintenant que les faits sont expliqués et compris, nous sommes parfaitement convaincus que l'Histoire rendra justice à qui de droit et reconnaîtra que Mr. Tanguay est réellement le

---

1. Voir l'Introduction.

2. Correspondances, publiées dans “ *la Voix du Golfe* ” et le “ *Courier du Canada en 1869.* ”

*seul Fondateur* du Collège de Rimouski : que tous ses successeurs, dont les services sont pleinement appréciés, ne peuvent être que ses *Continueurs*, ou les *Bienfaiteurs de sa fondation*.

En 1867, le nombre des élèves du Collège s'élevait à cent-vingt-deux.

Un grand évènement se passait alors. Le premier mai 1867, Monseigneur Langevin, sacré premier Evêque de Rimouski ouvrait toute une ère nouvelle, dont il n'est pas besoin de nous occuper au long. L'un des heureux changements, qui devaient s'opérer sous sa conduite, fut l'érection (1870) du Collège en *Séminaire*. Depuis ce temps, l'Institution a pris des forces, et l'on doit prochainement inaugurer l'édifice, vaste et imposant qui, en partie, est achevé pour recevoir les élèves et les professeurs.

Certes, ce sera le moment pour celui qui a mis la première main à cette œuvre religieuse et nationale de se réjouir, avec le pays, dont il est un des enfants les plus dévoués.

#### RÉSUMÉ et CONCLUSION.

Les faits qui établissent :

Qu'en 1853, Mr. Tanguay a, le premier, conçu l'idée d'un Collège à Rimouski ;

Qu'en 1854, Mgr. l'Archevêque l'autorisait à transporter le Collège dans l'ancienne église, dès que la nouvelle serait livrée au culte, et l'encourageait dans son œuvre. "*Je souhaite que votre Collège ait le succès le plus complet ;*"

Qu'en 1855, Mr. Tanguay, ayant ouvert son Collège, obtint du Gouvernement, pour sa *fondation*, la subvention accordée aux autres Collèges, et que cette subvention a depuis été octroyée annuellement au même Collège ;

Qu'en 1860, Mr. Tanguay est encore reconnu, comme le *fondeur*, par son successeur Mr. Forgues, par le Président de la municipalité scolaire, et par tous les Membres de ce bureau, dans leurs lettres au Surintendant de l'Éducation ;

Qu'en 1863, Mr. Tanguay est encore proclamé par les élèves du même Collège et par le Directeur Mr. Potvin, comme *ayant donné la première idée de Collège à Rimouski ;*

Qu'en 1866, dans l'acte même, où l'on essaie de lui contester ce titre, on affirme que le Collège a été fondé par Mr. Tanguay ;

Qu'en les Rapports de l'Instruction Publique, depuis l'année 1871, il est reconnu officiellement et nommé Fon-

Qu'en 1867, Mgr. Langevin, dans sa Circulaire du 13 juin, le reconnaît comme Fondateur.

Tous ces faits, irréfutables, rendront vaines et inutiles les argumentations que les Contradicteurs voudraient encore accumuler pour empêcher la vérité de se faire jour.

Le Passé comme l'Avenir, tous deux se réuniront pour proclamer Monsieur l'Abbé Tanguay, FONDATEUR du Collège de Saint-Germain de Rimouski.

FÉLIX.

---

## APPENDICE.

Nous croyons utile de reproduire ici quelques parties de la correspondance de Monsieur le curé de Saint-Augustin, que l'auteur des *Notes historiques* attaque nommément, dans *l'Echo de Lévis*.

Cette correspondance n'a pas besoin de commentaire, pour établir la mauvaise foi de l'auteur de ces *Notes historiques*. Les lecteurs jugeront :

---

### CORRESPONDANCE.

A Monsieur le Rédacteur  
de *L'Echo de Lévis*.

Un correspondant anonyme vient de publier dans votre journal une série de longs articles sur la fondation du Collège de Rimouski, sous forme de *Notes historiques*.

Ce correspondant qui n'ose pas donner son nom au public distribue à pleines mains la louange et le blâme. Passe pour la

louange; mais pour ce qui est du blâme, le procédé n'est ni gentil ni charitable.

Il n'y a pas d'inconvénients à louer, même outre mesure, ceux qu'on aime; mais c'est un jeu dangereux quand on n'est pas dans le vrai, de lancer dans le public des accusations graves, sans preuves.

D'abord, les accusés ont droit de savoir au moins à qui ils ont affaire. Autrement la presse devient le véhicule de rancunes personnelles, et les coups, portés sous de faux masques, ne sont que des attaques de brigands. Vilaine guerre que celle-là. On est frappé dans le dos sans savoir par qui. Attaqué nommément, l'honneur me fait un devoir de répondre.

Votre correspondant dit qu'il écrit pour l'histoire. Je suis donc menacé de passer à la postérité. Mon passe-port est signé; il faut partir: mais comme on n'aime pas à voyager avec les habits d'emprunt, surtout s'ils ont des taches, voyons si le manteau, que l'auteur des *Notes historiques* me jette, en passant, sur les épaules, est bien à moi.

Dans une note qui termine son dernier article, celui du 21 février, il dit: "Je crois rendre un service en plaçant dans une note certaines *dates et quelques faits importants* qui pourront servir à écrire l'histoire du Collège de Rimouski."

Ecoutez bien lecteurs, des *dates et des faits importants*! En voici un qui en vaut la peine. "6 février 1864, requête à la Chambre d'Agriculture, pour allocation. M. Pilote s'y oppose."

Cette citation est textuelle.

En lisant cela, j'ai écrit sur le champ au secrétaire de la Chambre d'Agriculture. Voici sa réponse:

"Je suis heureux de vous dire que le Correspondant en question n'a pu voir ce qu'il a dit, dans les procès de la Chambre d'Agriculture, à sa séance du 6 février 1864; car, après un examen attentif, je me suis convaincu qu'en 1864 il n'y a eu que deux assemblées de la Chambre, la première, le 19 janvier et la seconde, le 12 juillet. Il est donc bien évident que le Correspondant en question fait erreur."

Ainsi, M. le Correspondant de l'*Echo*, l'Histoire, pour laquelle vous écrivez, dira que vous n'avez pas dit la vérité. Vous retracterez-vous ? Si cette requête a été présentée à la chambre dans un autre temps, je n'en sais rien, du moins j'en ai perdu le souvenir. Mais en le supposant, et en supposant aussi qu'elle ait été prise en considération, pourquoi dire : *M. Pilote s'y oppose*, sans citer les noms des autres membres, votant dans la négative ? Pourquoi choisir un seul nom parmi plusieurs autres ? Pourquoi attribuer à ce nom seul tout l'odieux du refus ? Pourquoi ne pas se contenter de dire : " la Chambre a refusé." Autant de questions capables d'embarrasser la conscience de l'auteur des *Notes historiques*.

Pour se justifier, il serait bien en peine d'alléguer un motif avouable.

Cependant il appelle cela de l'*histoire*. L'Histoire n'admet pas les parti-pris, ni les préjugés, ni les exagérations. Elle envisage froidement les faits et les apprécie au point de vue de la stricte vérité, sans s'occuper des rancunes, ni des antipathies, ni des sympathies personnelles des amis officieux qui prétendent lui offrir des matériaux.

Au reste la Chambre d'Agriculture n'a pu accorder ce qu'on lui demandait, si demande il y a eu, parce qu'elle n'avait rien à donner pour une nouvelle école d'Agriculture. Il y en avait déjà deux en 1864, l'une à Ste. Anne, l'autre à Ste. Thérèse, subventionnées par le Gouvernement, et non pas par la Chambre d'Agriculture. Il y avait un fonds spécial pour soutenir " l'enseignement agricole," créé par la loi au moyen d'une retenue de deux et demi par cent sur les octrois des sociétés d'Agriculture. La Chambre d'Agriculture n'a jamais eu la main sur ce fonds, le Gouvernement seul en a toujours disposé à sa volonté. Aussi les rapports annuels des écoles d'Agriculture étaient-ils toujours adressés au Gouvernement Exécutif, dans la personne du Gouverneur. Rimouski devait s'adresser à l'Exécutif, et non pas à la Chambre d'Agriculture. Aussi je suis bien certain que la Chambre d'Agriculture n'a jamais délibéré sur des demandes de cette nature. Ces demandes étaient mises de côté.

Il est donc bien possible qu'il n'y ait jamais eu de réponse de la Chambre. *Indè ira*. C'était tout naturel *Mr. Pilote s'y oppose*.

Pour les besoins de la cause l'autour des *Notes historiques* a supposé que c'est mon opposition qui a fait rejeter la demande, espérant sans doute que son héros allait grandir d'une coudée.

.....

F. PILOTE, P<sup>RE</sup>.  
Curé de St. Augustin.

St. Augustin, 10 mars, 1876.

ERRATA.

- Page viii.—5e ligne, lisez " l'Instruction " au lieu de *l'Institution*.  
" " —19e ligne, lisez " délibération " au lieu de *bération*.  
" 6.—7e ligne, lisez " revanche " au lieu de *revange*.  
" 7.—6e ligne, " " significatifs," au lieu de *significatives*.

2  
0,

..

W.



